

Septembre 2026

1134, rue du Centenaire
Saint-Agapit (QC) G0S 1Z0
Téléphone : 418 888-3961
Courriel : beaurivage@cssdn.gouv.qc.ca
Site internet :
<https://cssdn.gouv.qc.ca/beaurivage/>



<https://www.facebook.com/esbeaurivage>

Dates importantes

9 septembre

Assemblée générale annuelle
des parents

10 et 11 septembre

Photos scolaires
1re à 5e secondaire

17 septembre

Tournoi Dodgeball
Tous les niveaux LCI

16 et 17 septembre

Foire parascolaire
Midi

18 septembre

Journée pédagogique

24 septembre

Mont Radar
1re secondaire

25 septembre

Sentier des Grèves
Groupes santé, alimentation
et bien-être

28 et 29 septembre

Photos des finissants

30 septembre

Conseil d'établissement
19 h

2 octobre

Bunker de la science
Groupe Robotique
1re secondaire



Chers parents,

L'année scolaire est maintenant amorcée. Vous trouverez plusieurs informations importantes dans cette édition de septembre pour vous permettre de démarrer l'année du bon pied.



Rappel - Utilisation du cellulaire à l'école

Nous vous rappelons qu'en vertu du Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire (art. 4), les élèves ne peuvent pas utiliser leur cellulaire, leurs écouteurs ni tout autre appareil mobile personnel du début à la fin de la journée de classe, autant dans les bâtiments que sur les terrains de l'école ainsi que lors des activités scolaires.

Si un élève se fait confisquer son appareil, il pourra le récupérer au secrétariat à compter de 16h15. À partir de la 3e récidive, un parent devra venir le récupérer à l'école.



Heure d'arrivée à l'école

Veuillez prendre note que les cours débutent à 9 h 15 et que les portes de l'école ouvrent dès 8 h 30.



Foire parascolaire

La foire parascolaire se tiendra les 16 et 17 septembre, sur l'heure du midi, dans le halle d'entrée de l'école. Lors de ces deux journées, plusieurs activités parascolaires seront proposées aux élèves. Ils pourront obtenir de l'information auprès des enseignants responsables et s'inscrire aux activités de leur choix. Une variété d'activités sportives, culturelles et artistiques leur sera offerte.



Rencontre avec un membre du personnel

Soucieux de vous offrir un service de qualité, nous vous demandons de prendre rendez-vous pour rencontrer un membre du personnel. Les secrétaires se feront un plaisir de vous aider à planifier une rencontre avec un membre de la direction.



Message pour les finissants 2026-2027

Les photos des finissants auront lieu le 28 et 29 septembre prochain. L'horaire précis sera envoyé dans la semaine précédant la séance. La reprise des photos se tiendra le 5 novembre 2026.



Portes ouvertes

Nous désirons vous informer que nos Portes ouvertes auront lieu le mercredi 7 octobre 2026 de 18 h 30 à 20 h 30. Bienvenue à tous!



Absence des élèves

Nous vous rappelons que vous disposez d'un délai de 24 heures suivant l'absence de votre enfant pour en justifier la raison.

Voici les différentes façons de motiver une absence auprès de l'école :

- Clic école ;
- Téléphone au 418 888-3961, poste 26070 ;
- Courriel : absencesbeaurivage@cssdn.gouv.qc.ca

1134, rue du Centenaire
Saint-Agapit (QC) G0S 1Z0
Téléphone : 418 888-3961
Courriel : beaurivage@cssdn.gouv.qc.ca
Site internet :
<https://cssdn.gouv.qc.ca/beaurivage/>



<https://www.facebook.com/esbeaurivage>



Chromebook et cadenas

L'utilisation du sac d'école n'est pas permise en classe afin de transporter le Chromebook. L'achat d'une housse protectrice est suggéré afin d'éviter les bris. De plus, nous vous informons que le cadenas fermé est obligatoire sur tous les casiers d'élèves.

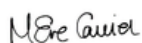


Mise à jour importante dès la rentrée 2026

Veuillez noter que des précisions ont été apportées aux règles concernant les retards et les absences. Ces mesures entreront en vigueur dès la rentrée scolaire 2026 :

- Un retard non motivé de plus de 20 minutes sera désormais considéré comme une absence. L'élève devra alors se présenter au local de retrait.
- Lorsqu'un billet de retard est émis, l'élève devra se présenter à l'endroit désigné dans un délai maximal de 10 minutes.
- Les retards et absences fréquents, répétés ou concentrés sur certaines périodes feront l'objet d'un suivi scolaire ou disciplinaire.
- Un appel à la maison sera effectué après 20 absences, motivées ou non.
- Le parent ou tuteur a la responsabilité de motiver l'absence de son enfant le jour même via le portail. Dans des situations exceptionnelles, un délai maximal de 24 heures est accordé, sans quoi les conséquences prévues s'appliqueront.
- La direction sera dans l'obligation de faire un signalement au département de la protection de la jeunesse en cas d'un taux d'absentéisme trop élevé.

Nous vous remercions de votre collaboration afin de soutenir la réussite et l'assiduité de nos élèves. Parce que la réussite scolaire passe avant tout par une présence régulière, nous comptons sur votre précieuse collaboration pour accompagner votre enfant au quotidien.



Marie-Ève Carrier
Directrice



Sophie Rochette
Directrice adjointe



Sarah Cloutier
Directrice adjointe

